

Des femmes contre les injustices

Campagne au Dauphinat de Christian Charrière-Bournazel

(Paris, 12 juin 2006)

Dans le cadre de sa campagne pour le Dauphinat (*), Christian Charrière-Bournazel a organisé le 12 juin dernier à l'Auditorium de la Maison du Barreau une soirée débat sur le thème : « Des femmes contre les injustices – L'honneur de la transgression ».

Après la projection de la fiction documentaire « Le procès de Bobigny » (1), Anouk Grinberg, Gisèle Halimi, Dominique de La Garanderie, Frédérique Dupuis-Toubol, Caroline Mécary, Laure Heinich-Luijter et Carol Xueref ont apporté leur témoignage de femmes engagées et actives, conscientes des efforts à fournir pour mettre fin à toute forme de discrimination encore existante, tant au barreau qu'au sein de la société.

À ce titre, Gisèle Halimi, avocate, co-fondatrice de « Choisir la cause des femmes », a expliqué que, de son point de vue, les avocats peuvent mener des combats contre les lois injustes en faisant du prétoire l'hémicycle anticipée du débat qui peut être mené ensuite au Parlement. Parlant de Gisèle Halimi, l'actrice Anouk Grinberg, qui tenait le rôle de Gisèle Halimi dans la fiction précitée – a rappelé que, en toute occasion, chaque citoyen doit pouvoir faire valoir ses droits. Elle a surtout témoigné de l'honneur qu'elle a eu à interpréter le rôle de Gisèle Halimi dans le film.

Dominique de La Garanderie, ancien Bâtonnier de Paris, membre du Conseil d'administration de Renault, a précisé qu'en 2006, au sein des gros cabinets, seulement 23 % des associés sont des femmes et les rémunérations sont de 25 % inférieures à celles des hommes. Néanmoins, les femmes créent leur cabinet, les développent et, sur ce terrain, sont totalement à égalité avec les hommes en terme de succès professionnel.

Pour sa part, Caroline Mécary, membre du Conseil de l'Ordre, a rappelé que ses différents engagements s'inscrivent dans le droit-fil de ce que Gisèle Halimi a initié lors du procès de Bobigny : faire du prétoire le lieu d'un débat de société, lorsqu'il n'existe pas d'autres moyens d'œuvrer pour une société plus juste. Elle a illustré son propos avec la question de l'ouverture du mariage civil à tous les couples, en rappelant qu'au travers de cette question, qui a suscité une forte controverse, l'enjeu pour nos sociétés contemporaines étaient de savoir si celles-ci pouvaient continuer ou non à exclure d'une loi républicaine une catégorie de citoyens à raison de leur orientation sexuelle, et bafouer ainsi le principe d'égalité.

Frédérique Dupuis-Toubol, managing partner de Bird & Bird, a rappelé que passer du stade de collaboratrice au stade d'associé dans les cabinets d'affaires demeure extrêmement difficile, alors pourtant que les avocates ont autant de talents que

(*) www.charriere-bournazel.com

(1) Fiction France 2, production Mascaret Films (B. Lesage et A. Aské-nazi), réalisation F. Luciani, avec Sandrine Bonnaire et Anouk Grinberg.



Photos : F. Legrand

les avocats, les plus machistes vantant très souvent les qualités de sérieux et de pugnacité de leurs confrères. Frédérique Dupuis-Toubol a alors proposé au candidat Christian Charrière-Bournazel, membre du Conseil de la concurrence, de mettre en place, s'il est élu, un observatoire de la situation de la femme au Barreau de Paris afin d'analyser correctement et complètement le « marché » (pourcentages d'associées, discriminations sur les rémunérations, pourcentages de licenciements concomitants à des grossesses...). Au vu des résultats de cet observatoire, des remèdes correspondant à la réalité du problème pourront être adoptés.

Laure Heinich-Luijter, actuelle première secrétaire de la Conférence du stage, a terminé sur un témoignage confiant, considérant que les jeunes femmes d'aujourd'hui n'ont plus peur, grâce aux engagements et aux combats des aînées, d'être avocate en 2006, d'assumer et de revendiquer leur place et leurs droits. Concernant les petites structures, les différences de rémunération entre avocates et avocats seraient quasi-inexistantes. En revanche, Laure Heinich-Luijter a regretté qu'il ne soit pas rare qu'à l'EFB des confrères viennent décourager les jeunes femmes, expliquant qu'il est difficile d'être avocat, difficile d'être femme avocate, et encore plus difficile d'être mère et avocate. Alors pourtant que les clients, quand ils choisissent un avocat ou une avocate, se déterminent sur des critères de compétence, renommée, sérieux... pas sur un sexe...

Cette discrimination dans les rémunérations et les postes à responsabilités, Carol Xueref, directeur des affaires juridiques d'Essilor international, l'a confirmée au sein de l'entreprise avec des écarts de salaire de 20 % entre hommes et femmes, en mettant l'accent sur les arrêts aux promotions au retour de maternité. Dans les instances de direction, Carol Xueref relève le faible pourcentage de femmes (au sein d'Essilor, 1/13 au comité exécutif et 1/14 au conseil d'administration).

Autant de témoignages, de constats et de débats avec la salle qui ont conforté Christian Charrière-Bournazel dans les actions qu'il a indiqué souhaiter mettre en place s'il est élu bâtonnier, à savoir : sanctions appropriées pour toute faute contre la délicatesse résidant dans la discrimination par les honoraires, ainsi que pour toute faute grave contre la confraternité résidant dans les comportements indélicats liés aux grossesses. La proposition de mise en place d'un observatoire des discriminations a également retenu son attention, indiquant qu'il souhaitait l'étendre à toute forme de discrimination.

Par ailleurs, revenant sur les terrains des lois injustes, Christian Charrière-Bournazel a précisé que s'il était élu, il entendait bien combattre la loi injuste qui vient d'être votée et qui légitime les perquisitions chez le bâtonnier.

